



Disparition d'objet après décès

Par **bruno72000**, le **27/01/2019 à 16:40**

bonjourrrrrsuite au décès de mon père,dont je n'avais plus de nouvelles depuis 40 ans,le notaire m'a contacté etant le seul héritier reservataire.rnrnje suis allé a son domicile,afin de prendre des papiers afin de clore certains contrats,et quand j'ai ouvert la porte je me suis apperçu que le domicile avait été fouillé ,il y avait un désordre digne d'un cambriolage.rnrnj'ai rapidement contacté un cousin qui habite a proximité et qui était tres proche de mon père ,nous avons fait un rapide inventaire et nous nous sommes apperçus que tout les bijoux ,de la vaisselle ,une télé et d'audres objets avaient disparus.rnmon pere avait une aide ménagère ,j'ai donc pris contact avec elle afin de savoir ce qu'il s'etait passé,elle m'a alors indiqué que ma tante était venue le lendemain du décès de mon père et avait fait main basse sur les dits objets.rnne connaissant pas cette personne je me demande quelle est la procédure a suivre,pouvez vous me conseiller?rnmerci de vos réponses

Par **morobar**, le **27/01/2019 à 18:01**

Bonjour,rnDépôt de plainte pour vol.rnA titre amiable vous pouvez la contacter afin qu'elle restitue les objets en question avant votre dépôt de plainte le même jour.

Par **bruno72000**, le **27/01/2019 à 18:05**

merci de votre réponse